

Décisions de l'Association Intercommunale Scolaire de Moudon – Lucens et environs
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
de l'assemblée du 28 mai 2026

Préavis N° 02-2026 du Comité de direction « Comptes 2025 »

Le Conseil intercommunal de l'AISMLE

- dans sa séance du 28 mai 2026
- vu le préavis du Comité de direction 02-2026
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'autoriser la dissolution des fonds pour un montant de CHF 449'912.29 ;
- d'approuver la restitution des fonds aux communes selon la clé de répartition utilisée pour la part scolaire des comptes 2025 ;
- d'approuver les comptes 2025 présentant un excédent de charges de CHF 7'334'180.83 concernant la part scolaire à répartir entre les différentes communes ;
- d'approuver les comptes 2025 présentant un excédent de charges de CHF 1'293'594.10 concernant les UAPE, à répartir entre les différentes communes.

Préavis N° 03-2026 du Comité de direction « Indemnités des autorités intercommunales »

Le Conseil intercommunal de l'AISMLE

- dans sa séance du 28 mai 2026
- vu le préavis du Comité de direction 02-2026
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter les indemnités des autorités de l'AISMLE telles que présentées avec entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2026.

Préavis N° 04-2026 du Comité de direction « Révision du Règlement du personnel »

Le Conseil intercommunal de l'AISMLE

- dans sa séance du 28 mai 2026
- vu le préavis du Comité de direction 02-2026
- Entendu le rapport de la Commission ad-hoc
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide :

- d'adopter le nouveau règlement du personnel de l'AISMLE 2026 amendé ;
- de charger l'AISMLE de soumettre ledit règlement au Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle pour approbation.

Rapport de gestion 2025

Le Conseil intercommunal de l'AISMLE

- dans sa séance du 28 mai 2026
- vu le rapport du Comité de direction
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

approuve le rapport de gestion 2025 à l'unanimité.

Toiture Pavillon modulaire Ochette

Le Conseil intercommunal de l'AISMLE

- dans sa séance du 28 mai 2026
- entendu le rapport exceptionnel du Comité de direction
- entendu les arguments de l'assemblée
- considérant que cet objet n'a pas été porté régulièrement à l'ordre du jour mais qu'il a été traité de façon exceptionnelle

décide :

- de valider à titre exceptionnel la dépense de CHF 40'000.- pour la réalisation d'une toiture couvrant le Pavillon modulaire Ochette à Moudon, afin de garantir durablement l'absence de nouvelles infiltrations d'eau.

Au nom du Conseil intercommunal AISMLE

Georges-Alexandre Duc

Président



Cudré-Mauroux Mireille

Secrétaire ad-hoc

